



## RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2024 08 01

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération  
Lors de sa réunion du 14 novembre 2024

(en application de la délibération du Conseil Communautaire  
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 7 novembre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

### Soutien au projet d'abattoir de proximité porté par SALVAE Loire Océan

SALVAE Loire Océan, Solution d'Abattage Locale et sur le lieu de Vie des Animaux d'Élevage, est une Société par Actions Simplifiées (SAS) créée par des éleveurs du Sud Loire Atlantique et du Nord Vendée. La société a pour objet toute activité liée à l'acheminement et l'abattage d'animaux, ainsi que la transformation et le conditionnement de produits carnés.

SALVAE fait suite à l'association loi 1901 AALVie, Abattage des Animaux sur leur Lieu de Vie, fondée par des éleveurs soucieux du bien-être animal et renforcée par des producteurs déçus par la fermeture de l'abattoir de Challans en 2019. Cette association a permis d'initier et de consolider le projet d'abattoir de proximité porté par SALVAE via notamment des voyages d'étude en Allemagne et en Suède, des études juridiques et économiques, la validation du process grâce à des tests et des échanges avec les services sanitaires de l'Etat, des premières levées de fonds, etc.

SALVAE porte un projet d'abattoir de proximité avec les caractéristiques suivantes :

- abattoir multi espèces : bovins, porcs et petits ruminants (ovins, caprins),
- multimodalités d'abattage : sur site (unité fixe à Machecoul) ou à la ferme (se situant à moins d'une heure de route de l'unité fixe),
- prise en charge des animaux accidentés non transportables en abattage d'urgence à la ferme (prestation non fournie par des abattoirs industriels),
- intervention possible d'éleveurs tâcherons (éleveurs qui viennent faire le travail d'abattage au sein des abattoirs).

L'outil est calibré pour traiter 700 tonnes équivalent-carcasse par an, soit l'équivalent de 1 800 gros bovins par an. Le projet est mené pour maintenir une prestation d'abattage à un prix comparable à celui pratiqué par les acteurs de la filière actuelle.

De par ses modalités (gouvernance par un groupe d'éleveurs, 3 types d'abattage : « classique » sur site, à la ferme et d'urgence, etc.) et son dimensionnement, le projet de SALVAE est très différent de l'ancien abattoir de Challans (12 000 tonnes équivalent-carcasse traitées par an, soit environ 30 860 gros bovins par an).

A travers ce projet d'abattoir de proximité, les éleveurs de SALVAE souhaitent :

- répondre à l'éloignement des outils d'abattage des fermes du territoire (fermeture d'un abattoir bovins aux Herbiers en 2024, zone blanche concernant les porcs et les petits ruminants, etc.),
- créer un outil adapté aux besoins des éleveurs valorisant leurs bêtes en vente directe et en restauration collective (abattoir industriel adapté aux filières longues : fonctionnement par lots),
- proposer une solution pour les animaux accidentés via l'abattage d'urgence,
- participer au maintien d'un élevage ancré sur le territoire, à son attractivité, et au paysage bocager,
- répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et des éleveurs en matière de bien-être animal via l'abattage à la ferme.

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**

ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

Via la liberté permise par le statut de SAS, SALVAE a pour objectif de copier le principe de fonctionnement d'une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA). Ainsi, chaque ferme utilisatrice entre au capital de SALVAE, en acquérant au minimum une action d'une valeur de 500 €. Ce droit d'entrée donne accès à l'abattage de 2 gros bovins par an. Pour l'abattage de tout gros bovin supplémentaire, la ferme devra prendre 150 € de parts en compte courant associé.

Le capital social de SALVAE est donc proportionnel au nombre de fermes engagées dans l'outil. Chaque ferme utilisatrice a un droit de vote à l'Assemblée Générale, indépendamment du capital injecté dans SALVAE.

En mai 2024, SALVAE a réalisé un appel de parts sociales auprès des éleveurs locaux. Environ 140 fermes, pour un peu plus de 150 000 €, ont répondu. Cela correspond à 50 % de l'objectif à long terme de SALVAE, c'est-à-dire à la maturité de l'outil, dans 4 - 5 ans.

L'unité fixe de l'abattoir sera constituée de trois lignes d'abattage, une dédiée à chaque espèce (bovins, porcs, ovins/caprins). Un laboratoire de découpe, une triperie, des modules frigorifiques, ainsi que des locaux techniques et administratifs sont également prévus. L'ensemble représentera 480 m<sup>2</sup>, installé sur une parcelle située sur la zone d'activités La Seiglerie 3 de Machecoul.

L'ensemble des travaux concernant l'unité fixe (études comprises) est estimé à 1 973 000 € HT. Le matériel d'abattage (livraison et installation comprises) dans les modules est évalué à 1 720 000 € HT.

L'unité d'abattage sera complétée d'une flotte mobile : camions, remorques spécifiques à l'abattage à la ferme et d'urgence, véhicule tractant, camion réfrigéré, etc. L'ensemble de cette flotte est estimé à 612 000 € HT.

Le budget total du projet d'abattoir de proximité porté par SALVAE est de 4 615 000 € HT :

CHARGES (en HT)			PRODUITS (en HT)		
Unité fixe : travaux d'aménagement et études	1 973 000 €	43 %	EPCI Sud Loire Atlantique et Nord Vendée	1 280 000 €	28 %
Matériels d'abattage	1 720 000 €	37 %	Nantes Métropole	750 000 €	16 %
Flotte mobile	612 000 €	13 %	Région Pays de la Loire	868 000 €	19 %
Frais de fonctionnement lancement entreprise	310 000 €	7 %	Prêts bancaires	940 000 €	20 %
			Autres (fonds européens, etc.)	777 000 €	17 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 615 000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 615 000 €</b>	<b>100 %</b>

Selon les prévisions budgétaires du cabinet d'expertise comptable Cogedis mobilisé par SALVAE, la rentabilité et l'autonomie financière seront atteintes en vitesse de croisière avec 560 tonnes équivalent-carcasse l'année, traitées par l'outil par an. Ce seuil de rentabilité devrait être atteint en année 3 via une montée en puissance progressive de l'outil.

La création de cet outil de transformation dépend très fortement du soutien des collectivités territoriales. A ce titre, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a été sollicité par la SAS SALVAE Loire Océan pour une subvention d'investissement à hauteur de 78 000 € (montant calculé via une clé de répartition prenant en compte la surface agricole, le nombre d'habitants et le potentiel fiscal de l'EPCI).

D'un point de vue réglementaire, le projet s'inscrit dans une démarche innovante d'amélioration du bien-être animal, il peut donc profiter d'un taux maximum d'aides publiques de 80 % (régime d'aides exempté n° SA 108468). Le soutien éventuel d'un EPCI à ce projet nécessite la mise en place d'une convention d'autorisation d'attribution d'une aide en subvention d'investissement avec la Région (collectivité compétente en matière d'aides économiques).

Le projet de SALVAE s'inscrit pleinement dans le cadre de la fiche-action 1.1 du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie « Travailler à la création d'un outil de transformation adapté aux producteurs du territoire ».

Le projet a donc été présenté le 5 septembre dernier au Groupe Local de l'Alimentation (GLA), l'instance de gouvernance du PAT associant élus et acteurs locaux du territoire. En effet, le GLA a notamment pour mission de rendre un avis sur les projets correspondant aux ambitions du PAT afin de nourrir les instances décisionnaires de la Communauté d'Agglomération, Bureau et Conseil.

L'ensemble des membres du GLA ont émis un avis favorable sur le projet d'abattoir de proximité porté par SALVAE.

**Le Bureau Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime,**

**Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en vigueur, approuvés par arrêtés de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,**

**Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,**

**Vu la délibération du 29 février 2024 portant approbation du PAT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,**

**Vu l'avis favorable du Groupe Local de l'Alimentation lors de sa réunion du 5 septembre 2024,**

**Considérant la demande de la SAS SALVAE Loire Océan,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1 : DECIDE de verser une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 € avec un versement de 25 000 € en 2025 et un versement de 25 000 € en 2026° à la SAS SALVAE Loire Océan pour son projet d'abattoir de proximité ;**

**Article 2 : DECIDE de prévoir l'inscription des crédits aux Budgets 2025 et 2026 ;**

**Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document en exécution de la présente décision, notamment la convention d'autorisation d'attribution d'une aide en subvention d'investissement avec la Région des Pays de la Loire.**

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

**Certifié exécutoire par le Président compte tenu :**

- de la transmission au contrôle de légalité le : 19 NOV. 2024
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 19 NOV. 2024

**Givrand, le 15 novembre 2024**

**Le Président,**

**François BLANCHET**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*